



## **Conditions spécifiques d'utilisation (pour l'utilisateur enregistré) - CSU**

### **CGA - Article 1 : Acceptation des conditions d'utilisation**

Les présentes « conditions spécifiques d'utilisation » ont pour objet l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition des services du site [www.maCommunauteLSJE.com](http://www.maCommunauteLSJE.com) et leur utilisation par « l'utilisateur enregistré ». Ces modalités sont complémentaires aux *conditions générales d'utilisation*.

En affichant du contenu sur notre site, l'utilisateur enregistré reconnaît avoir pris connaissance et il accepte les *conditions générales* et les *conditions spécifiques d'utilisation*

### **CSU - Article 2 : Types d'utilisateur enregistré et autorisations**

Le type d'utilisateurs enregistré et les accès de ceux-ci sont déterminés par le statut de l'organisation.

#### CSU - Article 2.1 : Éducation

Institution, établissement et service offert sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Autorisations: Fiche(s) au bottin, publication dans la section nouvelle et calendrier, accès de modération pour l'institution (s'il y a lieu) et capsules de formation.

#### CSU - Article 2.2 : Organisme communautaire – **membre** de la CDC LSJE

Organisme à but non lucratif, entreprise d'économie sociale, coopérative ou organisme intégré au réseau public, dûment constitué en personne morale répondant aux critères des catégories de membres votants (membres communautaires autonomes et membres communautaires) de la Corporation de développement communautaire Lac-Saint-Jean-Est ayant acquitté la cotisation de l'année en cours.

\* Les membres de la Corporation ont droit à des avantages pour les membres, dont l'accès à une zone de coopération et de partage, la publication et la mise à jour de contenu par le personnel de la Corporation. Pour plus de détails sur le

type de nouvelles générées par la Corporation, veuillez adresser votre demande au [info@cdclsje.com](mailto:info@cdclsje.com).

Autorisations : Fiche(s) au bottin, publication dans la section nouvelle et calendrier, zone de coopération et capsules de formation.

#### CSU - Article 2.3 : Organisme communautaire - **non membre** de la CDC LSJE

Organisme à but non lucratif, entreprise d'économie sociale, coopérative ou organisme intégré au réseau public, dûment constitués en personne morale répondant aux critères des catégories de membres votants (membres communautaires autonomes et membres communautaires) de la Corporation de développement communautaire Lac-Saint-Jean-Est qui n'est pas membre de la Corporation.

Autorisations : Fiche(s) au bottin, publication dans la section nouvelle et calendrier et capsules de formation.

#### CSU - Article 2.4 : Public, municipal, gouvernemental ou politique

Service, département ou représentant des milieux public, parapublic, municipal, gouvernemental et politique qui offre un soutien à la population de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Autorisations : Fiche(s) au bottin, publication dans la section nouvelle et calendrier (selon autorisation du contenu) et capsules de formation.

#### CSU - Article 2.5 : Santé & services sociaux (publique)

Service et département du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean desservant la population de Lac-Saint-Jean-Est. Ces services sont offerts sur le territoire d'une des municipalités de Lac-Saint-Jean-Est ou centralisés dans un établissement donné s'il s'agit d'un service spécialisé.

Autorisations : Fiche(s) au bottin, publication dans la section nouvelle et calendrier, accès de modération pour l'institution (s'il y a lieu) et capsules de formation.

#### CSU - Article 2.6 : Structures de concertation

Regroupement d'organismes, d'intervenants, de citoyens et autres ayant une volonté commune d'échanger sur différents sujets dans leurs champs de compétence dans l'objectif de favoriser le sentiment d'appartenance et l'engagement envers notre communauté.

Autorisations : Fiche(s) au bottin, publication dans la section nouvelle et calendrier, zone de coopération\*, publication de contenu dans le portail informationnel des tables de concertation\*\* et capsules de formation.

\* Une Table de concertation constituée en personne morale peut devenir membre de la Corporation et ainsi avoir accès aux avantages offerts aux organismes communautaires membres de la CDC LSJE.

\*\* Le portail inclut la liste des tables de concertation sur le territoire (fiche au bottin) ainsi qu'un espace de publication des nouvelles des tables de concertation. Cet espace permet diffuser les sujets qui sont traités lors des rencontres. Cette section affiche seulement l'information des tables de concertation.

### CSU - Article 2.7 : Organisation corporative solidaire

Entreprise privée ou travailleur autonome engagé envers la communauté et qui désire contribuer à développer des pratiques durables d'inclusion et de lutte contre la pauvreté.

Autorisations : Fiche(s) au bottin, publication dans la section nouvelle et calendrier (selon autorisation du contenu) et capsules de formation.

### CSU - Article 2.8 : Autre

Organisme à but non lucratif, entreprise d'économie sociale, coopérative ou organisme intégré au réseau public, dûment constitués en personne morale ne répondant pas aux critères des catégories de membres votants (membres communautaires autonomes et membres communautaires) de la Corporation de développement communautaire Lac-Saint-Jean-Est.

Autorisations : Fiche(s) au bottin, publication dans la section nouvelle et calendrier (selon autorisation du contenu) et capsules de formation.

### Précision :

- Contenu publié par un utilisateur enregistré : ce sont les données transmises par l'utilisateur enregistré au sein du site. Une vérification par un modérateur est nécessaire avant la publication.
- Contenu publié par modérateur : ce sont les données transmises par l'utilisateur enregistré au sein du site. Le contenu est publié sans modération.

## **CSU - Article 3 : Accès et navigation**

Le site permet à l'utilisateur enregistré de publier et accéder aux informations suivantes<sup>1</sup> :

- Informations inscrites au bottin;
- Nouvelles;
- Activités;

---

<sup>1</sup> L'accès varie en fonction du type d'utilisateur enregistré. Ces informations sont définies dans les conditions spécifiques d'utilisation à l'attention de l'utilisateur enregistré.

- Publication de commentaires, s'il y a lieu;
- Information des Tables de concertation, s'il y a lieu;
- Utiliser la zone de coopération, s'il y a lieu.

L'Utilisateur enregistré n'ayant pas accepté les conditions générales d'utilisation et les conditions spécifiques d'utilisation n'a pas accès aux services réservés aux membres et aux Utilisateurs enregistrés

La fiche au bottin d'un Utilisateur enregistré n'ayant pas été mise à jour dans les des 12 derniers mois est désactivée jusqu'à ce que l'Utilisateur enregistré valide l'information affichée. Un avertissement est acheminé automatiquement par courriel 30 jours avant la désactivation de la fiche. Il y est possible de valider l'information dans le corps de texte. L'Utilisateur enregistré pourra ensuite valider l'information ou être redirigé pour y effectuer des modifications.

#### **CSU – Article 4 : Gestion du site**

La gestion de la plateforme est assuré par le personnel de la Corporation de développement communautaire Lac-Saint-Jean-Est et Information et Référence Région 02. Ces organismes en assurent le contrôle du contenu, veillent à la qualité du contenu et génèrent du contenu en vue de la publication.

N.B. - Une institution peut avoir un droit de publication à titre de modérateur si celui-ci a été autorisé par un gestionnaire. Cette autorisation vise seulement une institution dont un département des communications détient le mandat de valider toutes les informations qui sont publiées au nom de cette organisation.

#### **CSU – Article 5 : Propriété intellectuelle**

Tout contenu mis en ligne par l'Utilisateur enregistré est de sa seule responsabilité. L'Utilisateur enregistré s'engage à ne pas soumettre de contenus pouvant porter atteinte aux intérêts de tierces personnes. Tout recours en justice engagé par un tiers lésé contre le site sera pris en charge par l'Utilisateur enregistré.

Le contenu de l'Utilisateur enregistré peut être à tout moment et pour n'importe quelle raison supprimé ou modifié par le site. En cas de litige ou de plainte, l'Utilisateur enregistré recevra une justification et notification suite à la désactivation de la fiche au bottin, de la nouvelle ou de l'activité.

#### **CSU – Article 6 : Données personnelles**

Les informations demandées dans le formulaire pour l'inscription au site sont nécessaires et obligatoires pour la création du compte de l'Utilisateur enregistré et seront affichées au bottin. L'adresse électronique sera utilisée pour la création de l'identifiant, à l'intérieur de votre fiche au bottin et sera affichée lors de la publication de nouvelles et d'activités. L'Utilisateur enregistré est responsable de fournir des informations justes et de valider l'information avant la publication.

Le site assure à l'Utilisateur enregistré une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) canadienne.

L'Utilisateur enregistré dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles. L'Utilisateur exerce ce droit via :

- son espace personnel ;
- un formulaire de contact ;
- par courriel à [info@maCommunauteLSJE.com](mailto:info@maCommunauteLSJE.com) ;
- par voie postale au 275, boulevard De Quen Nord, Alma, Québec G8B 5N8].
- par téléphone au 418 662-0333 ou 418 662-6034.

### **CSU – Article 7 : Responsabilité et force majeure**

Les sources des informations diffusées sur le site sont réputées fiables. Toutefois, le site se réserve la faculté d'une non-garantie de la fiabilité des sources. Les informations données sur le site le sont à titre purement informatif. Ainsi, l'Utilisateur assume seul l'entière responsabilité de l'utilisation des informations et contenu du présent site.

L'Utilisateur enregistré s'assure de garder son mot de passe secret. Toute divulgation du mot de passe, quelle que soit sa forme, est interdite.

L'Utilisateur enregistré assume les risques liés à l'utilisation de son identifiant et mot de passe. Le site décline toute responsabilité.

Tout usage du service par l'Utilisateur enregistré ayant directement ou indirectement pour conséquence des dommages doit faire l'objet d'une indemnisation au profit du site.

Une garantie optimale de la sécurité et de la confidentialité des données transmises n'est pas assurée par le site. Toutefois, le site s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de garantir au mieux la sécurité et la confidentialité des données.

La responsabilité du site ne peut être engagée en cas de force majeure ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

### **CSU – Article 8 : Publication de contenu**

Le site permet à l'Utilisateur enregistré de publier du contenu à l'intérieur de leur fiche au bottin, des nouvelles, des activités, des demandes et commentaires, s'il y a lieu. Dans ses publications, l'Utilisateur enregistré s'engage à respecter les règles de la [Netiquette](#) et les règles de droit en vigueur.

Le site exerce une modération sur les publications avant l'affichage et se réserve le droit de refuser leur mise en ligne, sans avoir à s'en justifier auprès de l'Utilisateur enregistré si le contenu est jugé impertinent ou inapproprié. Si le contenu n'est pas jugé adéquat pour les raisons de structure ou d'orthographe, le modérateur enverra un avis à l'Utilisateur enregistré afin de lui permettre d'effectuer les corrections nécessaires. Les modérateurs du site assurent la qualité du contenu et le respect des règles établies et ne

sont aucunement responsables d'effectuer la correction des textes soumis par l'Utilisateur enregistré.

L'Utilisateur enregistré reste titulaire de l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle. Mais en publiant une publication sur le site, il cède à la société éditrice le droit non exclusif et gratuit d'utilisation de ce contenu dans ses publications, sur tout support (numérique ou physique), pour la durée de la propriété intellectuelle. L'Utilisateur enregistré cède notamment le droit d'utiliser sa publication sur Internet, sur les réseaux de téléphonie mobile et dans la distribution à l'intérieur du bulletin, s'il y a lieu.

La société éditrice s'engage à faire figurer le nom l'Utilisateur enregistré à proximité de chaque utilisation de sa publication.

Le contenu affiché est supprimé après la date limite de l'activité ou de la nouvelle ou encore lorsque celui-ci n'est plus d'actualité.

### **CSU – Article 8.1 : Période de validation du contenu**

Les modérateurs effectuent la validation des données à des périodes prédéfinies dans la semaine. Veuillez communiquer avec nous pour connaître la période de modération. L'Utilisateur enregistré qui désire faire autoriser du contenu en dehors des périodes prévues à cet effet doit communiquer avec les modérateurs par courriel au [info@maCommunauteLSJE.com](mailto:info@maCommunauteLSJE.com) ou par téléphone au 418 662-0333 ou 418 662-6034.

### **CSU – Article 9 : Évolution du contrat**

Le site se réserve à tout moment le droit de modifier les clauses stipulées dans le présent contrat.

### **CSU – Article 10 : Durée**

La durée du présent contrat est indéterminée. Le contrat produit ses effets à l'égard de l'Utilisateur à compter de l'utilisation du service.

### **CSU – Article 11 : Droit applicable et juridiction compétente**

La législation canadienne s'applique au présent contrat. En cas d'absence de résolution amiable d'un litige né entre les parties, seuls les tribunaux du Québec sont compétents.